



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° CRV - 1 -
SÉANCE N° 526 DU 12 FÉVRIER 2024

DÉPÔT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE D'UN ENSEMBLE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS DES MUSÉES DE LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 5 février 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin (à partir de 18 h 41), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 47), James Charbonnier (jusqu'à 22 h 18), Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné (jusqu'à 20 h 00), Samia Soultani, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à Geoffrey Begon (jusqu'à 18 h 41), Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Camille Pétron, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent d'Agostino (à partir de 20 h 00), Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière.

Était excusé ou absent

Paul Le Gal-Huamé, conseiller municipal.

James Charbonnier et Ludivine Leduc sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 14 février 2024

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 12 FÉVRIER 2024

DÉPÔT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE D'UN ENSEMBLE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS DES MUSÉES DE LAVAL

Rapporteur : Bruno Flécharde

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que le Conseil départemental de la Mayenne a reçu en dépôt, depuis juin 1989, deux œuvres de l'artiste singulier Robert Tatin (1902-1983) appartenant aux collections du Manas de Laval,

Que ces œuvres sont actuellement exposées dans les locaux de l'Hôtel du Département à Laval,

Que la ville de Laval et le Conseil départemental souhaitent établir une convention de dépôt concernant cet ensemble d'œuvres afin de régulariser ces deux dépôts,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La convention de dépôt d'un ensemble d'œuvres, listé ci-dessous, de l'artiste singulier Robert Tatin, entre la ville de Laval et le Conseil départemental de la Mayenne est approuvée :

- *Le Roi*, avant 1967, huile sur toile, 60 x 73 cm,
- *La Chasse*, 1958-1961, huile sur toile, 80,8 x 99,8 cm.

Article 2

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer cette convention pour une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dépôt d'œuvre et tout avenant afférent.

Article 3

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Signé : Florian Bercault